
Destinataires : Utilisateurs des laboratoires de pathologie et cytologie de l'Hôpital de Verdun

Date : 2026-09-17

Objet : Information obligatoire pour les médecins « copie à » et requêtes de laboratoire de pathologie et cytologie

Madame, Monsieur, Docteur, Docteur,

Nous souhaitons vous rappeler que tous les renseignements obligatoires doivent être fournis afin d'assurer la transmission adéquate des rapports.

Nous continuons de recevoir des réquisitions comportant des informations incomplètes concernant les médecins inscrits dans la section « copie à ».

À compter du 1er novembre 2026, nous cesserons d'envoyer des rapports aux médecins figurant dans le champ « copie à » si des renseignements obligatoires sont absents ou incomplets. Ces renseignements comprennent :

- Le nom complet du médecin ;
- L'adresse professionnelle ;
- Le numéro de permis d'exercice.

Si ces informations ne sont pas fournies, il incombera au prescripteur de transmettre les résultats au médecin « en copie ».

Cette mesure vise à prévenir les erreurs d'acheminement, à protéger la confidentialité des renseignements des patients et à assurer une transmission sécuritaire des résultats.

De plus, les requêtes de pathologie et cytologie de l'Hôpital de Verdun doivent être utilisées. Celles-ci sont disponibles sur l'intranet.

Merci de votre collaboration,



Dr Daniel Dion
Chef de discipline : Pathologie
Grappe OPTILAB Montréal-CHUM
Hôpital de Verdun CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montreal